
Procédure d'Expulsion locative à Paris

Posté par jikroi - 07-09-2009 à 20:05

Bonjour,

Je suis propriétaire bailleur de +60 ans d'un appartement en location dont les locataires continuant à me payer l'indemnité d'occupation (1600€ par mois) comme si de rien n'était, refusent de quitter les lieux malgré le jugement d'expulsion du 30 juin 2009 et maintenant l'huissier doit faire sa demande auprès du Préfet pour le concours de la force de police...

A cause de ce maintien dans les lieux abusifs, j'ai dû prendre une location pour moi-même et ma fille en chômage depuis juillet 2008, ce qui me met dans une situation financière extrêmement difficile.

Pensez-vous que je puisse envisager de demander réparation de ces préjudices à mes locataires ?

Merci de votre éclairage:(:(

=====